

2017_CT2_220

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Versement du solde de la subvention attribuée en 2014 à l'association Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_220-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Agriculture

■ Séance du 11 mai 2017

05_4_03

■ **Versement du solde de la subvention attribuée en 2014 à la Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet le versement du solde de la subvention attribuée en 2014 à la Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique.

Par délibération n°2014_B373 du 25 septembre 2014, le Bureau communautaire de la CPA a voté l'attribution d'une subvention de 6.000 € à la Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique, pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise aux normes sanitaires européennes de son écloserie fédérale basée à Meyrargues, laquelle produit et distribue gratuitement à ses associations adhérentes 200.000 œufs de truite et 200.000 œufs de brochets par an.

De fait, la réglementation en vigueur impose une traçabilité sanitaire, qui a nécessité pour la Fédération de réaliser des travaux afin d'une part, de mettre en place un système de traitement de l'eau qui permette d'éliminer tout risque d'introduction des virus de la SHV et de la NHI et en conséquence d'obtenir le statut officiel indemne de SHV/NHI (catégorie 1) et d'autre part, de résoudre le problème d'entartrement des installations.

Cependant, au moment où les travaux allaient débiter, l'ovoïde qui alimente l'écloserie et géré par EDF a fait l'objet d'un contrôle par les services de la DREAL, qui ont imposé à EDF de séparer les eaux de source et les eaux du canal de fuite.

Les études et les travaux ont donc pris beaucoup de retard (cf . Courrier de la Fédération en annexe) et ce n'est que depuis le 25 janvier dernier que l'écloserie est à nouveau opérationnelle avec l'accueil des 250 000 œufs de truites fargo.

C'est pourquoi, l'association sollicite aujourd'hui le Territoire du Pays d'Aix afin de percevoir le solde de sa subvention 2014.

Considérant que :

- le budget prévisionnel de la Fédération s'élevait à 204.784 €
 - le Bureau de la CPA lui a attribué une subvention de 6.000 € représentant 2,93 % de son BP
 - un acompte de 4.200 € lui a été versé en 2014
 - le budget réalisé s'élève à 190.191,46 €
 - le montant final retenu de la subvention s'élève à 5.572,61 € (soit 190.191,46 € x 2,93%)
- Le solde restant à lui verser s'élève à 1.372,61 € (soit 5.572,61 € - 4.200 €).**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 20 avril 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les difficultés, indépendantes de sa volonté, rencontrées par la Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique lors de la mise aux normes sanitaires de son écloserie, lesquelles ont considérablement retardé les travaux nécessaires à ladite mise aux normes.

Délibère

Article 1 :

Est attribué à la Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique un solde de subvention proratisé de 1.372,61 €.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D/6312-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.



**FEDERATION DES BOUCHES-DU-RHONE DE PECHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**
8 Parc d'activités de Bompertuis ~ Avenue d'Arménie
13120 GARDANNE
Tél. : 04.42.26.59.15 Fax : 04.42.27.71.64
E-mail : fdpeche13@free.fr Site Internet : peche13.fr



METROPOLE AMP
Territoire du Pays d'Aix
Arrivé le :

20 FEV. 2017

[Signature]
Direction des Moyens Généraux
Scé Courrier

**COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
Cellule du Guichet Unique
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

GARDANNE, le 13 Janvier 2017

OBJET : Mise aux normes sanitaires européennes de l'écloserie fédérale.
DOSSIER 2014_00568
P.J. : Accusé de réception

Madame, Monsieur,

Une subvention pour la mise aux normes sanitaires européennes pour l'écloserie fédérale a été accordée par la Communauté des communes du Pays d'Aix et le dossier a été enregistré sous le numéro 2014_00568 et une subvention de 6000€ a été accordée. Un premier acompte de 4200.00€ a été versé.

Ce projet a été finalisé le mois dernier et la fédération a rencontré de gros problèmes pour le finaliser.

Il est bon de faire l'historique de ce dossier.

La fédération avait pour projet de mettre aux normes sanitaires européennes, son écloserie car l'impératif est de ne pas casser la chaîne sanitaire imposée par la réglementation.

Au moment où les travaux allaient débuter, l'ovoïde qui alimente l'écloserie et géré par EDF fait l'objet d'un contrôle par les services de la DREAL et ceux-ci imposent à EDF de séparer les eaux de sources et les eaux du canal de fuite. Les études et les travaux ont demandé plus d'un an.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_220-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

Les travaux étant réalisés, le cabinet d'ingénierie a fait un appel d'offre pour la mise en place de l'installation.

Le vétérinaire « VETOFISH » a suivi les travaux afin de mettre la procédure de demande d'agrément.

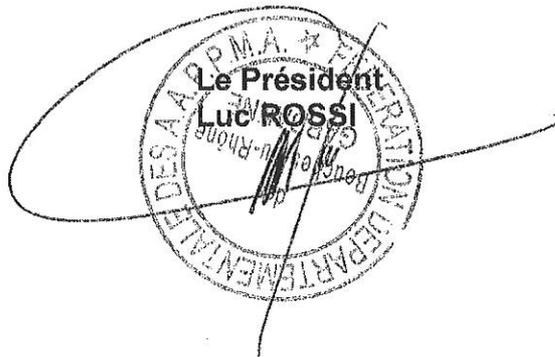
Les entreprises de plomberie et d'électricité sont intervenues et depuis le 25 Janvier dernier, l'écloserie est de nouveau opération avec l'accueil de 250 000 œufs de truites fario.

L'inauguration a eu lieu de 27 Janvier dernier en présence de Mesdames Corinne CHABAUD conseillère départementale déléguée à la chasse et à la Pêche, Mireille JOUVE, sénatrice -maire de MEYRARGUES et de nombreux représentants d'AAPPMA.

L'opération étant terminée, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance le solde De la subvention accordée.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.
Par avance, je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à ma requête.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_220-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Versement du solde de la subvention attribuée en 2014 à l'association Fédération des Bouches-du-Rhône de pêche et de protection du milieu aquatique

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170511-2017_CT2_220-
 DE
 Date de télétransmission : 30/05/2017
 Date de réception préfecture : 30/05/2017